



RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00021
Numéro SIREN : 305 319 915
Nom ou dénomination : ENTREPRISE GENERALE EQUIPEMENT ELECTRIQUE DU LIMOUSIN
ET DU CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2013 sous le numéro de dépôt 3412

SAS EGEELEC
au capital de 320.000 euros
Siège social : 22/24 impasse de Château Gaillard
87000 LIMOGES
305 319 915 RCS LIMOGES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE du 29 mars 2013

Le 29 mars 2013, à Limoges

La société F2PF,
SARL, au capital de 135.300 euros euros,
dont le siège social est : 22/24 impasse de Château Gaillard
immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 540 028 172,
représentée par Monsieur Pierre FOUGERAS, Gérant,

Associée unique de la Société EGEELEC,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, la société F2PF, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juillet 2012 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juillet 2012
- l'affectation des résultats de cet exercice,
 - le remplacement du Commissaire aux comptes,
 - la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 201.820,38 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte diminuée du report à nouveau antérieur de l'exercice s'élevant à 178.492,38 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- **Report à nouveau antérieur** : 22.878 euros.
- **Résultat déficitaire de l'exercice** : 201.280,38 euros.

AFFECTATION :

- **Réserve légale** : - 8.000 euros.
- **Autres réserves** : - 42.400,98 euros.
- **Report à nouveau** : - 151.419,40 euros.

- Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année 2011	130.306		
Année 2010	0		
Année 2009	0		

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer à effet au 1^{er} aout 2013 :

- Monsieur Gilles GROSSET, SARL EC2G, Expert-Comptable Commissaire aux comptes, 26 avenue Foucaud 87000 LIMOGES, inscrit au RCS de LIMOGES sous le N° B 500 680 525, Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Didier RICHER DE FORGES, Commissaire aux comptes titulaire, son mandat prenant fin le 31 juillet 2013.

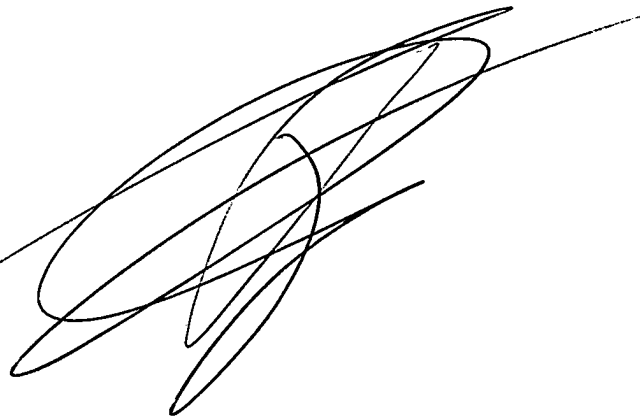
- Monsieur Thierry PRADEL, Commissaire aux Comptes, 133, rue de Bellac 87000 LIMOGES, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Mme Annick DUCHARLET, Commissaire aux Comptes, 8, rue Pierre Brossolette, 87000 LIMOGES.

L'associé unique reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.